

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024  
Reçu en préfecture le 11/07/2024  
Publié le  
ID : 038-213801004-20240704-DEL\_20240704\_03-DE



**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Audrey BUISSON, Christel METAY, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Audrey MARRON

Ont donné procuration : M. Michel SALVI à Karim DALIBEY,  
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET  
Mme Anne LAURENT à Audrey BUISSON

Secrétaire de séance : Mme Audrey MARRON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 28 juin 2024	Vendredi 28 juin 2024	Jeudi 11 juillet 2024

**3. Création d'une nouvelle médiathèque – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Modification des éléments financiers**

Vu la délibération N° DEL\_20240307\_02 en date du 7 mars 2024 relative à la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la création d'une nouvelle médiathèque,

Considérant la demande de la (DRAC), suite à l'instruction de notre dossier de demande, de modifier les différentes surfaces prises en compte dans le calcul financier,

Considérant que cette modification a une incidence sur le plan de financement,

Il est nécessaire de représenter au conseil municipal le nouveau plan de financement.

Il est indiqué que le coût global de l'opération estimé à 2 875 000,00€ HT est inchangé et détaillé comme suit :

Poste de dépense	Montant
Travaux	2 150 000,00€
Mobilier	250 000,00€
Multimédia	25 000,00€
Études	450 000,00€

La DRAC subventionne des projets à hauteur de :

40 % du montant HT pour la construction, rénovation, restructuration  
40 % du montant HT pour l'équipement matériel et mobilier, même taux pour l'acquisition de collections tous supports et l'acquisition d'un véhicule (navette)  
50 % pour l'informatisation et création de services numériques aux usagers  
70 % (les 3 premières années) puis 50 % (les 2 dernières années) pour l'extension des horaires d'ouverture (aide sur 5 ans)

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter des subventions comme suit, étant précisé que le montant éligible pris en compte pour la subvention est de 1 378 253,00€:

Poste de dépense	Montant HT	Subvention sollicitée
Travaux	1 013 253,00€	<b>441 301,00€</b>
Études	90 000,00€	
Mobilier	250 000,00€	100 000,00€
Multimédia	25 000,00€	12 000,00€

Montant prévisionnel total des dépenses subventionnées s'élève à : 553 301,00€

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Participation HT
Dotation de Soutien à l'Investissement public Local de l'Etat (sollicité pour l'ensemble de l'opération « Clos du Village») proratisé à la surface de la médiathèque	Participation totale : 1 559 829,50€ Participation proratisée à la surface de la médiathèque : <b>400 000,00€</b>
Département : plan de lecture pour médiathèque	Travaux + Études (hors VRD) : 392 260,00€ Mobilier : 75 000,00€ Informatique : 7 500,00€
Etat concours particuliers pour les bibliothèques (coût global)	553 301,00€
Commune	1 446 939,00€

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** le plan prévisionnel de financement,
- **SOLLICITE** auprès de l'État ladite subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

